

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission des affaires économiques et monétaires

2007/2288(INI)

17.9.2008

AVIS

de la commission des affaires économiques et monétaires

à l'intention de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs

sur la protection des consommateurs: amélioration de l'éducation et de la sensibilisation des consommateurs en matière de finances et de crédit (2007/2288(INI))

Rapporteur pour avis(*): Jean-Paul Gauzès

(*)Commission associée - article 47 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires économiques et monétaires invite la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. souligne que l'objectif de l'éducation et de la sensibilisation des consommateurs en matière de finances et de crédit est d'améliorer la prise de conscience par les consommateurs des réalités économiques et financières pour qu'ils soient en mesure de comprendre les engagements économiques et d'éviter les risques superflus, le surendettement et l'exclusion financière; considère que les actions de formation et d'information doivent permettre aux consommateurs d'adopter une approche indépendante, fondée sur leur jugement propre, des produits financiers qui leur sont offerts ou auxquels ils envisagent de recourir; invite les gouvernements des États membres et les autorités locales à adopter et à coordonner avec les organismes financiers, les autres acteurs sociaux, les médias, les professionnels de l'éducation et du conseil ainsi que les organisations de consommateurs des mesures et des initiatives visant à accroître la culture financière des citoyens; demande à la Commission de soumettre un programme européen d'éducation financière;
2. constate que la crise des "subprime mortgage" (crédits immobiliers à risques) est une illustration des dangers d'une information insuffisante des emprunteurs mais également des carences dans la compréhension et la connaissance de ces informations, source d'une appréhension insuffisante par les consommateurs de leurs risques d'insolvabilité et de surendettement;
3. considère qu'une information effective, claire et compréhensible, notamment dans les messages de publicité pour les produits financiers, est nécessaire et que les établissements financiers doivent donner une information suffisante préalablement à la conclusion des contrats et faire notamment une stricte application des règles prévues par la directive 2004/39/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers¹ (Mifid) et par la directive 2008/48/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 avril 2008 concernant les contrats de crédit aux consommateurs²; demande à la Commission de soumettre des propositions législatives spécifiques et cohérentes en faveur d'un système harmonisé d'information et de protection du consommateur en particulier dans le cadre du crédit hypothécaire (sous la forme, par exemple, de fiches d'information harmonisées, simples, comparables et standardisées à l'échelle européenne, qui comprendront des indications communes sur le taux annuel effectif global, etc.);
4. suggère que l'initiation à l'économie et aux finances soit introduite dans l'enseignement et adaptée aux différents niveaux de scolarisation et qu'elle insiste sur la bonne gestion du budget familial et l'utilisation à bon escient des produits financiers les plus courants; rappelle que l'éducation financière peut s'adresser à un grand nombre de consommateurs et de citoyens par le biais des médias et de toutes les TIC disponibles;
5. est d'avis qu'une formation en matière de gestion financière du ménage et de problématique du crédit doit être donnée aux travailleurs sociaux qui sont en contact avec

¹ JO L 145 du 30.04.04, p. 1.

² JO L 133 du 22.05.08, p. 66.

les familles présentant des risques de surendettement ou d'exclusion financière afin qu'ils puissent utilement les conseiller ou les avertir sur les risques; préconise la mise en place de programmes spécifiquement destinés aux jeunes, afin de les former, en tant que futurs consommateurs, aux produits bancaires, aux nouveaux arrivants dans l'Union européenne, afin de leur donner une plus grande conscience des pratiques financières européennes et aux retraités, afin de leur offrir les moyens de rechercher des produits et services de meilleure qualité, à moindre coût et mieux adaptés à leurs besoins;

6. estime que les actions des associations tendant à l'éducation et à la sensibilisation des consommateurs en matière de finances et de crédit doivent être renforcées et encouragées par les pouvoirs publics;
7. souligne que des consommateurs éduqués et dotés des moyens nécessaires contribuent à stimuler la concurrence, la qualité et l'innovation dans les secteurs des services bancaires et financiers, et rappelle que des investisseurs informés et confiants peuvent apporter des liquidités supplémentaires aux marchés de capitaux au titre de l'investissement et de la croissance; souligne que l'éducation et la protection du consommateur ne sauraient en aucun cas remplacer une supervision efficace mais que, dans les faits, elles augmentent l'efficacité de celle-ci à condition d'être correctement dosées.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	9.9.2008
Résultat du vote final	+: 33 -: 0 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Mariela Velichkova Baeva, Paolo Bartolozzi, Zsolt László Becsey, Pervenche Berès, Sebastian Valentin Bodu, Sharon Bowles, Udo Bullmann, Manuel António dos Santos, Christian Ehler, Elisa Ferreira, José Manuel García-Margallo y Marfil, Jean-Paul Gauzès, Robert Goebbels, Donata Gottardi, Gunnar Hökmark, Karsten Friedrich Hoppenstedt, Othmar Karas, Christoph Konrad, Guntars Krasts, Kurt Joachim Lauk, Andrea Losco, Astrid Lulling, Gay Mitchell, Sirpa Pietikäinen, John Purvis, Alexander Radwan, Bernhard Rapkay, Heide Rühle, Eoin Ryan, Antolín Sánchez Presedo, Salvador Domingo Sanz Palacio, Olle Schmidt, Peter Skinner, Margarita Starkevičiūtė, Ieke van den Burg
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Harald Ettl, Piia-Noora Kauppi, Vladimír Maňka, Bilyana Ilieva Raeva, Margaritis Schinas